



Claire et Claude FAUVELLIERE  
 KERMEUR  
 22420 PLOUZELAMBRE

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor  
 11, place du Général de Gaulle  
 22000 SAINT BRIEUC

Plouzelambre, le 15 octobre 2001

Monsieur le Préfet,

Nous avons lu dans la presse régionale du Trégor que vous vous êtes rendu sur la lieue de grève de Saint Michel, dévastée par les algues vertes, et que vous êtes soucieux devant la dégradation de la nature du Trégor.

Le projet de reconstruction aérienne de la ligne électrique LANNION/GUERLESQUIN traverse des sites naturels protégés.

L'Etat qui a participé à hauteur de 50 %, soit 2 500 000 F., à la restauration de l'église de Plouzelambre, monument historique classé, se voit bafoué, car le projet viole le périmètre de protection de cette dernière de même que celui des autres monuments historiques classés de Plouzelambre.

Nous ne doutons pas que l'exercice de votre charge vous conduise à le refuser.



Nous comptons sur vous.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.

Claire et Claude FAUVELLIERE